

Arrondissement de Dunhergue. — MM. D'Arras, maire de la ville; Zandick, docteur en médecine.

Arrondissement d'Hazebrouck. — M. Desmytère, maire de Cassel et conseiller général.

Le Journal officiel publie un tableau des probabilités de gelée blanche pour le mois de mai, fondé sur le rapport constaté entre les dates de gelée au mois de mars et celles de mai. D'après ce tableau, le Nord doit redouter les gelées les 3, 8 et 24 mai; le Pas-de-Calais les 8 et le 24, l'Aisne, les 3, 8 et 24 mai.

Du 10 octobre 1873 au 20 avril 1874, soit un espace de six mois environ, il a été donné dans Lille même deux cent soixante sept soirées et concerts de bienfaisance.

Le produit total de ces soirées a été de 42,484 fr., soit une moyenne de 160 fr. La recette la plus fructueuse a donné 962 fr. de bénéfice; la moindre 86 fr. 90 c. amassés sous à sou.

382 familles ont participé aux secours ainsi recueillis.

Un pareil résultat prouve, dit le Propagateur, que si nos artistes sont toujours disposés à prêter leur concours aux bonnes actions, ils rencontrent, ainsi que les malheureux qu'ils veulent secourir, de vives et généreuses sympathies dans toutes les classes de la société. Nous ne saurions trop féliciter les uns et les autres.

Le sieur E. Dupuis, employé dans une maison de commerce à Roubaix, avait été signalé à la police de cette ville comme coupable d'abus de confiance au préjudice de son patron. Les agents le recherchaient inutilement, lorsque, mercredi dans la soirée, Dupuis se présenta à Lille au poste de la sûreté, se nomma et demanda à être incarcéré. Inutile de dire que cette satisfaction lui fut accordée avec empressement.

M. Darcq, de Lille, vient d'être admis en loge avec le n° 9 pour le concours de sculpture du grand prix de Rome.

Dans sa séance du 30 avril, le deuxième conseil de guerre, sous la présidence de M. le colonel de la Poterie, commandant la place, a jugé les affaires suivantes:

Joseph Renon, soldat au 8^e de ligne, détenu au fort St-François d'Aire, prévenu d'avoir volontairement détruit des effets appartenant à l'Etat, à lui confiés pour le service. — Quatre ans de travaux publics.

Jean-Baptiste Sauvage, soldat au 84^e de ligne, prévenu de désertion à l'étranger, avec emport d'effets militaires qu'il n'a pu représenter à sa rentrée. — Trois ans de travaux publics.

Abert-Paul Gervais, canonier au 27^e régiment d'artillerie, prévenu de désertion à l'intérieur en temps de paix, avec emport d'effets qu'il n'a pu représenter à sa rentrée. — Deux ans de prison; la question d'emport d'effets a été résolue négativement.

Joseph Queulin, soldat au 1^{er} de ligne, prévenu de désertion à l'intérieur en temps de paix. — Deux ans de prison.

Ministère public : M. le commandant Malin.

Défenseur : M^e Cottignies, avocat.

— Ah! reprit-il avec un cri d'allègement, voilà qui vaut mieux pour ma santé que toutes les drogues du médecin !... Il ne me semble que je suis déjà guéri !... J'ai provision de force et de patience !

Puis, les deux mains sur les épaules de son fils, il poursuivit :

— L'essentiel, c'est que tu ne sois pas entravé, c'est que nous puissions te voir heureux ! Je ne connais qu'à demi ton secret, mais si cette permutation te semble nécessaire, si tu crois devoir nous quitter, lût-ce demain, je ne te retiendrai pas, mon enfant ! Va te battre de ton côté... Nous lutterons de nôtre !

Il était lancé maintenant. Sa femme dut lui recommander le calme.

— Soit ! répliqua-t-il, joyeux comme autrefois, nous recauserons de tout cela plus tard. Mais voici un garçon qui vient de faire une longue route... Est-ce qu'on ne soupe pas aujourd'hui ? Je crois que j'ai faim, morgueuse !

Madeleine pleurait de joie. Il y avait si longtemps que son pauvre Jean ne parlait plus ainsi. Elle courut à la cuisine.

C'était le soir. Un dernier rayon de soleil, glissant à travers les treilles agitées par la brise, se jouait çà et là dans l'atelier. Les enfants allaient et venaient autour du grand frère, qui déjà les avait consolés d'être vite revenus d'outre-mer. L'ami Barnabé se montra, déposant à la hâte le bagage du lieutenant. Il ouvrit sa malle pour donner à Jeannette, à Petit-Pierre, les cadeaux qu'il leur rapportait des pays lointains. Puis, — car personne n'était

A partir du 1^{er} mai, les changements suivants seront apportés dans la marche des trains, au départ de Roubaix :

Départ actuel.	Départ à partir du 1 ^{er} Mai.
VERS MOUSCRON : 2 h. 49 soir.	VERS MOUSCRON : 2 h. 39 soir.
VERS LILLE : 11 h. 37 matin. 1 h. 56 soir. 5 h. 11 "	VERS LILLE : 11 h. 47 matin. 1 h. 42 soir. 5 h. 08 "

Le train de 8 h. 22 du matin partant de Lille, s'arrêtera à Croix, et celui de 5 h. 08 soir partant de Roubaix, s'y arrêtera également.

Conseil municipal de Roubaix

SESSION DE FÉVRIER. — SÉANCE DU 25.

(Suite)

Présidence de M. DESCAT, maire.

Budget des hospices pour 1874.

M. le maire présente le budget des hospices pour 1874, ainsi modifié :

Messieurs,

L'administration des hospices, tenant compte des observations contenues dans la délibération du Conseil municipal, pour ce qui concerne le subside à fournir à nos établissements hospitaliers, nous a remis son budget pour l'exercice 1874, modifié de manière à le faire concorder avec celui de la ville, c'est-à-dire que dans l'un comme dans l'autre, le chiffre de la subvention est porté à 130,000 francs.

Toute autre considération pourrait paraître inopportune en ce moment; nous nous bornerons donc à proposer au Conseil de déclarer que le budget de 1874, présenté par l'administration des hospices, se montant :

En recettes, à	204,111 fr. 30
En dépenses, à	203,729 91

Est régulièrement établi et qu'il y a lieu de l'approuver.

M. Motte-Bossut : Messieurs, vous avez entendu les propositions de M. le maire; ce sont celles qui étaient préparées par l'administration qui nous a précédés. Il était de notre loyauté de vous les soumettre; mais avant de voter sur les conclusions de ce rapport, permettez-moi de vous donner lecture de deux lettres de la commission hospitalière qui sont de nature à changer vos dispositions.

La première, du 20 janvier 1874, est ainsi conçue :

La commission administrative des hospices de la ville de Roubaix, à Monsieur le maire,

Monsieur le maire,

Nous avons l'honneur de vous adresser le budget de l'hospice et de l'hôpital que nous avons dû modifier, en conséquence du vote du Conseil municipal du 26 décembre dernier.

Notre budget primitif, soumis à votre examen, avait reçu votre approbation; et, dans notre séance du 9 décembre, vous vous êtes bien permis de permettre d'inscrire au budget ordinaire de la ville une première allocation de 140,000 francs, et au budget supplémentaire une deuxième allocation de 14,000 fr., complément de la somme que nous demandions.

Ce budget primitif avait été calculé en vue du maintien des services existants, et en comptant le prix de la journée de l'année 1872, augmenté de 0,25 c. pour l'hôpital et de 0,09 c. pour l'hospice, à cause du renchérissement de la plupart des denrées depuis cette époque.

Notre compte administratif de l'exercice 1873, que nous soumettrons au Conseil municipal, en sa session de mai prochain, démontrera, malgré la baisse qui s'est produite à la suite de la diminution de certaines denrées, balancée, en partie, par le prix plus élevé d'autres articles de consommation, démontrera, di-ous-nous, que nos prévisions pour 1873 étaient bien fondées.

Lorsque nous avons estimé à 30,000 fr. le supplément de crédit nécessaire pour

assurer l'exercice 1873, nous sommes restés bien au-dessous de la vérité.

Nous avons pris pour base de notre estimation la moyenne des dépenses des trois premiers trimestres de l'année; seulement, l'économat, en établissant l'état de ces dépenses, n'avait pas tenu compte de frais généraux de diverse nature qui sont venus charger la fin de l'exercice.

Par suite du refus du Conseil municipal de nous accorder la totalité des sommes indispensables pour le maintien des services actuels, nous avons examiné avec soin s'il ne serait pas possible de trouver, soit sur le personnel de service, soit sur le régime alimentaire de nos pensionnaires, des économies qui nous permettent de conserver le même nombre de malheureux secours; nous nous sommes convaincus que, sur ces deux points, nous en sommes réduits au strict nécessaire.

Pour nous conformer aux volontés du Conseil municipal, il ne nous reste donc qu'à diminuer l'importance des services, tant à l'hôpital qu'à l'hospice. C'est dans ce sens que nous avons modifié notre budget en prévoyant le placement des enfants à la campagne, le rapatriement des vieillards étrangers de l'hospice, ou l'on n'admettrait plus momentanément de nouveaux pensionnaires, et la réduction à 135 du nombre de lits mis à la disposition des malades à l'hôpital.

Bien que les deux premières mesures ne puissent s'exécuter que lentement, nous avons supposé, pour équilibrer notre budget, qu'elles se réaliseraient entièrement dans le cours de la présente année; ce résultat est fort problématique.

Vous comprendrez facilement, M. le Maire, combien il nous est pénible de nous voir imposer ces mesures restrictives, en ce moment, surtout, où les secours que nous devons aux malheureux sont plus nécessaires.

À l'hôpital, le service des fiévreux est tellement chargé, de ce nombre de malades doivent en sortir avant leur complète guérison; à l'hospice, nous devons admettre plusieurs vieillards, nés à Roubaix, dont la mère est notoire, et qui sollicitent leur admission dans cet établissement.

En résumé, la commission hospitalière ne peut faire fonctionner ses services qu'en raison des ressources qu'elle possède en propre, ou que lui fournissent les allocations de la ville. Nous avons déjà dit que nous étions prêts, avec votre concours, M. le Maire, à rechercher tous les moyens raisonnables d'accroître nos revenus. En attendant, nous ne pouvons compter que sur nos revenus actuels, et nous devons restreindre nos services pour en mettre les dépenses en rapport avec les allocations municipales.

Et s'il est une dernière conclusion à tirer de cet exposé, elle est grave, M. le Maire : c'est que, dans une ville où tout grandit, les ressources comme les besoins, les secours aux établissements hospitaliers vont diminuant.

Veillez agréer, M. le Maire, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Signé : Berteaux, D.-C.; Louis Watine-Wattinne; Henry Bossut; V. Lebrat; Grimont-Carvois; L. Scriépl-Christien; François Ernoul.

M. Motte-Bossut : Voici maintenant une deuxième lettre de la commission.

M. J. Derogaucourt : Avant que M. Motte-Bossut lise la deuxième lettre qui nous fut adressée, je demande à donner au Conseil municipal connaissance de la réponse que je fis à la lettre qui vient d'être lue. Cette réponse trouve naturellement sa place ici.

La voici.

M. Motte-Bossut : Très-volontiers.

M. J. Derogaucourt donne lecture de la lettre qu'il écrivit le 26 janvier, en réponse à celle de l'administration hospitalière.

Messieurs les membres de la commission des hospices,

Par votre lettre du 20 janvier, vous m'avez adressé le budget des hospices en même temps que des observations sur la situation des établissements hospitaliers.

Déjà Madeleine avait jeté une mante sur ses épaules. Elle prit le bras de Justin. Ils sortirent.

Jean avait senti qu'il y aurait indiscretion peut-être à les suivre de trop près. Pour reteindre un instant les enfants, il leur conseilla d'emporter avec eux certains cadeaux du grand frère. Puis les ayant installés sur la roche, il s'orienta vers la route au tournant de laquelle on apercevait la maison du capitaine.

C'est là, pensait-il, que va se décider le bonheur ou le malheur de Justin !

Déjà la nuit était venue, une douce et claire nuit d'été. On voyait à travers les vieux chênes qui couronnaient un coteau, la lune monter obliquement vers les plaines bleues du ciel. Quelques étoiles s'allumaient çà et là. Un vent frais, ridant la surface de l'eau, courbait les roseaux et les saules. On entendait pour tout bruit, le chant des grillons et des rainettes.

Jusqu'aux dernières maisons du bourg, Madeleine et son fils avaient marché rapidement, en silence.

Alors seulement il ralentit le pas, il murmura :

— Eh bien, tu ne m'en parles donc pas, ma mère ?

Quand nous sommes revenus d'Épinal, répondit-elle, le capitaine était chez sa fille aînée, M. Labatier faisait partie du jury. Pendant les assises, Mlle Delphine avait tenu compagnie à sa sœur.

— Mais, demanda-t-il, à leur retour ?

Vous me dites que le budget primitif établi par vous a reçu mon approbation, et que, dans la séance du 9 décembre, je vous ai promis d'inscrire au budget ordinaire de la ville une première allocation de 140,000 fr. et au budget supplémentaire une deuxième allocation de 14,000 fr., complément de la somme que vous demandiez.

J'ai tenu, en effet, le langage que vous m'attribuez; mais vous devez vous souvenir aussi que je vous soumis le budget de la ville, et que ma promesse fut faite en ces termes : « Il ne m'est pas permis de faire inscrire au budget de la ville un crédit de 154,000 fr. au profit des hospices; ce budget se solderait en déficit, et ne serait pas approuvé par l'autorité supérieure; mais j'insisterai auprès du Conseil municipal pour faire inscrire audit budget une somme de 130 à 140,000 fr., et je présenterai ultérieurement une demande de crédit à inscrire au budget supplémentaire pour compléter la somme de 154,000 fr. que je reconnais nécessaire pour assurer le service des établissements hospitaliers. »

Je dois pourtant vous faire remarquer que les calculs qui ont servi de base à l'établissement de votre budget primitif, ne sont pas exacts en raison des rabais qui ont été obtenus lors des adjudications, et qu'il me semble bien difficile d'admettre que l'importance de ces rabais soit complètement balancée par les prix plus élevés de certains articles de consommation.

Il résulterait d'un paragraphe de votre lettre que votre budget de 1873 s'est soldé en déficit. L'absence de données certaines ne me permet pas de répondre dès maintenant par une question que nous ne pourrions examiner que lors du budget administratif. Vous me dites que par suite du refus du Conseil municipal de vous accorder la totalité des sommes indispensables au maintien des services actuels, vous avez examiné avec soin s'il n'y avait pas possibilité de réaliser soit sur le personnel soit sur le régime alimentaire, des économies qui vous permettent de conserver le même nombre d'assistés. Je ne puis qu'approuver vos desseins à cet égard. Il n'est jamais entré dans l'intention de l'Administration municipale ni du Conseil de diminuer l'importance des services dans les établissements que vous administrez; mais il y avait une impossibilité matérielle, ainsi qu'il vous l'a été démontré par la communication du budget de la ville, à inscrire une somme plus forte que celle qui y figure; et nous ne pouvons admettre que, dès aujourd'hui, vous diminuez le nombre de lits à l'hôpital, d'autant plus que l'Administration s'est nouvellement engagée à compléter plus tard, lorsque les ressources de la ville le permettraient, (ce qui n'est pas douteux), les sommes nécessaires à assurer le service des lits actuellement existants, c'est-à-dire 150.

Quant au placement des enfants à la campagne et au rapatriement des vieillards étrangers actuellement secourus par l'hospice, c'est une question de règlement dont nous n'avons qu'à vous recommander l'observation des mesures vous permettant d'admettre à l'hospice des vieillards nés à Roubaix, et dont la misère est notoire.

Il est donc impossible d'admettre, Messieurs, les conclusions de votre lettre relatives à la suppression d'un certain nombre de lits à l'hôpital, en présence, je le répète, de l'assurance du concours de l'Administration quand la nécessité en sera démontrée, et nous vous prions de conserver le nombre de lits au moins jusqu'au jour où, vos crédits étant épuisés, vous avez besoin de demander des nouvelles ressources au budget de la ville qui sera, j'en ai la conviction, en mesure de vous les fournir.

Veillez, etc.

Signé : J. DEROGAUCOURT.

(La suite à un prochain numéro)

Vente des Denrées Alimentaires

BUREAU DES VENTES MOBILIÈRES

GRAND PLACE

Demain samedi 2 mai 1874 et jours suivants, il sera mis en vente les denrées ci-dessous :

A 6 heures du matin, un assortiment de **primeurs et légumes**, tels que laitues, choux fleurs, artichauts, radis, etc.

A 7 heures 1/2 et heures suivantes :

Asperges de toutes provenances;

Beurre d'Alibert, qualité supérieure, par mottes de 2 kilos;

Œufs, à 5 fr. le cent.

Pommes de terre, à 6 fr. les cent kilos;

Pâté de la Drôme et du Payre, tels que pâté de Dinde truffé, pâté de foie-gras, pâté lyonnais, pâté fin, etc.;

Approvisionnement de **Figues** de Smyrne, Canebert, 1^{er} marque;

Fromages de Brie véritables;

Fromages de Gruyère, de Troyes, de Chaource, de Gournay;

Fromages Malakoff Impériaux;

Rondons de Neufchâteau;

Pour les marchands, il sera fait une réduction sensible sur le prix des fromages et spécialement sur les Brie.

Arrivages de fins **Jambons** d'York et du pays;

Noix du Périgord;

Citrons de Palerme;

Sardines à l'huile;

Sauces divers;

Tous les vendredis de chaque semaine on mettra en vente une forte quantité d'**Asperges** de Laon et d'Argenteuil, et tous les samedis un envoi de volailles, tels que :

Poulets, Foyes, Canards, etc.;

Arrivages prochains de **Cerises, Fraises, Pommes, Truffes, et Melons**;

VIANDES

Pour satisfaire à la demande des acheteurs, et leur fournir des viandes de qualité hors ligne, les bêtes arrivent sur pied à l'Abattoir pour la Grèce et sont abattues pour être vendues au détail par morceaux étiquetés ou au choix des acheteurs, tous les jours de 6 heures du matin à 6 heures du soir : tels que **Boeuf, Veau, Mouton, Porc**, 1^{re} qualité, à des conditions de bon marché impossibles.

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau de la Vente à la criée.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 30 AVRIL. — Maurice Mourat, rue des Longues-Haies. — Marie Piessens, rue des Longues-Haies. — Florimond Delétre, rue de la Croix. — Léopoldine Doyennette, rue de la Lys. — François Vanderpaelt, rue Turgot. — Emile Schouteeten, rue Bernard. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 30 AVRIL. — Vincent Dumoulin, 3 mois, au Cul-de-Four. — Léopoldine Duhamel, 1 an, rue d'Alma. — Charles Veihelle, 70 ans, marchand d'étoffes, rue St Joseph.

Faits Divers

Mlle de Rothschild, fille du baron Alphonse de Rothschild, vient d'être reçue institutrice, après avoir passé un brillant examen à l'Hôtel-de-Ville.

La famille de Rothschild a donné l'excellent exemple, et il serait désirable de voir suivre dans toutes les familles riches.

Une dépêche télégraphique, reçue par le comité des assureurs du Havre, fait pressentir que l'**Amerique** pourra quitter Plymouth samedi prochain pour revenir au Havre.

Les sommes réclamées par les sauveteurs de l'**Amerique** sont définitivement les suivantes :

1^o Le steamer *S.-T. Barry*, qui avait demandé d'abord 50,000 liv. st., a réduit sa réclamation à 25,000 livres;

2^o Le *Spray*, qui avait demandé 25,000 livres, a, par contre, élevé ses prétentions à 50,000 livres;

3^o Le *Hebron* a demandé 10,000 livres.

Ce qui fait en tout : 85,000 livres sterling.

La compagnie et les assureurs auront à donner caution pour cette somme, moyennant quoi l'**Amerique** pourra venir au Havre, après main-levée donnée par la cour de l'amirauté.

Cette cour aura ensuite à prononcer sur la somme à allouer à chacun des sauveteurs.

Il est assez probable, disent les journaux du Havre, malgré l'opinion du *Times* et des autres journaux anglais qui placent chaudement pour leurs compatriotes, que les sommes accordées par la cour ne dépasseront pas, en total, et au maximum, 30 à 40,000 liv. st.

Un statuaire de grand talent, M. Elias Robert, vient d'être enlevé par cette terrible maladie de cœur qui fait tant de victimes parmi les artistes, les littérateurs et les hommes politiques. Elias Robert nous a donné entre autres choses le monument de don Pédro, à Lisbonne, ses deux cariatides du Nouvel Opéra, le groupe qui surmonte le fronton du Palais de l'Industrie et un grand nombre de bustes. Sa vie était aussi correcte et aussi digne que son talent était noble et sérieux. Elle se passait tout entière dans sa maison de Passy, qu'il avait fait bâtir à son goût, et qu'il ornait avec amour d'objets d'art, de tapisseries anciennes et de meubles rares. C'est là qu'il s'est éteint dans les bras de la femme excellente qui faisait le bonheur de son foyer.

Une arrestation importante a été opérée hier par la police de sûreté. C'est celle d'un nommé Franck-Beauvert, ancien *général* de la Commune. Beauvert a commandé pendant quelque temps la cinquième légion (Panthéon) et a été destitué par Millière, à la suite de nombreuses exactions, de réquisitions et d'arrestations arbitraires. On l'a pris dans un garni de la rue Lhomond, où il vivait avec sa maîtresse dans la plus complète misère.

Voici la statistique de la franc-maçonnerie en France, telle que nous la fournit le *Rappel* :

Le chiffre total des ateliers placés sous l'obédience du Grand-Orient de France est aujourd'hui de 392, ainsi divisés :

Loges, 302;	chapitres, 69;
consistoires, 1;	grand collège, 1.

L'année dernière, ce chiffre s'élevait à 389.

Les départements qui comptent le plus d'ateliers sont : la Seine, la Gironde, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Inférieure, le Rhône, Seine-et-Oise, la Charente, la Haute-Garonne, l'Hérault.

Les incendies se multiplient :

L'usine de M. Alexis Tournier, située à Viennet, rue Victor-Faugier, a été entièrement détruite par un incendie qui s'est déclaré lundi, à neuf heures du matin.

Cette importante fabrique occupait au moins cent cinquante ouvriers. Le feu a éclaté avec une violence telle que tout le personnel qui se trouvait dans les étages supérieurs n'a pu sortir par l'escalier; vingt ou vingt-cinq ouvriers ont dû descendre par les fenêtres; quatre de ces malheureux sont grièvement blessés; l'un d'eux, qui a eu les jambes brisées, est mort dans la soirée.

Les secours, très prompts, ont été impuissants à arracher aux flammes la moindre parcelle de l'établissement. Tout a été anéanti : bâtiments, matériel et marchandises. La perte peut arriver à 180,000 francs.

L'*Indépendance de l'Est* publie la dépêche suivante, en date de Revigny (Meuse), 27 avril, 4 heures 45 minutes :

« A minuit, un premier incendie considérable a éclaté à Revigny. Sept maisons, granges et écuries ont été brûlées. Huit ménages sont sans asiles. Le feu est éteint. »

Le second incendie a été maîtrisé immédiatement.

« A demain, les détails. »

L'*Indépendance Bretonne*, de Saint-Brieuc, nous annonce que quatre ou cinq tentatives d'incendies, dont une seule a réussi, ont eu lieu dans la commune de La Motte et ont jeté l'épouvante parmi les habitants. On cherchait à mettre le feu au moyen de mèches imbibées de pétrole. La justice est descendue sur les lieux.

Le maire de cette commune a écrit au sous-préfet de Loudéac pour lui apprendre que le sieur Ange Beurel, désigné par l'opinion publique comme incendiaire, venait de se jeter dans son puits et de s'y noyer.